

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme et élaboration du zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Canohès

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°6 du PLU et sur le projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de Canohès, **du lundi 21 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°6 du PLU de Canohès aura notamment pour objet:

- La création, et l'encadrement associé, d'un sous-secteur au sein de la zone UB, afin de permettre un renforcement de l'offre en équipement de la commune autour de la nouvelle centralité école/mairie ;
- La clarification et l'apport de précisions quant à l'encadrement des annexes, des pergolas, du stationnement, de l'aspect extérieur des constructions ;
- Des ajustements du conditionnement des possibilités de construire ;
- L'actualisation du lexique ; l'uniformisation et la simplification de certaines rédactions ;
- La mise à jour des protections patrimoniales et paysagères ;
- La rectification d'erreurs matérielles ;

Le projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de Canohès fixe par secteur le type d'assainissement, les prescriptions techniques à mettre en œuvre en terme de gestion des eaux pluviales, en lien avec les perspectives d'urbanisation. Ce projet de zonage permet également de protéger les personnes et les biens en limitant les effets du ruissellement par temps de pluie et préserver le milieu naturel.

Didier ZAZZI, gendarme retraité, demeurant à Rivesaltes, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°6 du PLU et du projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées dont les dispenses d'évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 21 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus** :

- **A la mairie de Canohès** (1 Av. el Crusat, 66680 Canohès), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur:

**Monsieur Didier ZAZZI, Commissaire enquêteur**  
**Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**  
**11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur **le registre dématérialisé**, où les observations du public peuvent être formulées et consultées, à l'adresse suivante : [www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr) ou avec le QR code suivant :



et sur **le site internet de la commune** à l'adresse suivante : [http://www.canohes.fr/rubrique Urbanisme](http://www.canohes.fr/rubrique%20Urbanisme)

Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent **à la mairie de Canohès**, 1 Av. el Crusat, 66680 Canohès pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 30 mars 2022 de 9h à 12h,**
- **le mercredi 13 avril 2022 de 14h30 à 17h30,**
- **le vendredi 22 avril 2022 de 14h30 à 17h30,**

Le commissaire enquêteur sera également présent lors d'une permanence **au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- **le vendredi 8 avril 2022 de 10h à 12h,**

En raison de l'épidémie Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protections sanitaires devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire enquêteur ;
- lavage des mains ou port de gants jetables avant consultation du dossier et du registre d'enquête ;
- ne pas se présenter en cas de symptômes ou de suspicion du Covid-19.

A l'expiration du délai d'enquête, **le vendredi 22 avril 2022 à 16h30 à Perpignan Méditerranée Métropole et à 17h30 à la mairie de Canohès** les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la mairie de Canohès pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>.

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU et sur le zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Canohès et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets en vue de leurs approbations respectives.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M DUCTUYA, responsable urbanisme à la mairie de Canohès au 04.68.37.30.07 et de M LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96 pour le projet de modification n°6 du PLU et M LENFANT, service Planification et Politiques d'Investissement, à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 61 71 pour le projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial.